



**Département des Pyrénées Orientales
Commune de Saint-Laurent de la Salanque**

COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le sept juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain GOT, Maire,

Etaient présents : MM. Alain GOT ; Marlène GUBERT-GOERJEN ; Bernard POUGET ; Laurence GOSSARD ; Michel FONVIEILLE ; Frédérique PARENT ; Franck SASOT ; Marie-Claude ALBA ; Christophe DEVISE ; Daniel THILL ; Jean FRADE ; Christelle DUBOIS ; Guy CANAL ; Jean BARTHÉLÉMY ; René BAUS ; José VIÉGAS ; Olga LAFITTE ; Laurence de BESOMBES ; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; Cédrik PANIS ; Christian LLENSE ; Marie-José AMIGOU ; Marie-Dominique LEPRIEUR (à partir du point n° 10).

Représentés : André RIBAS qui donne procuration à Bernard POUGET ; Agnès MASBERNAT qui donne procuration à Franck SASOT ; Sandra PARRAGA qui donne procuration à René BAUS ; Muriel NIBAUEAU qui donne procuration à Christelle DUBOIS

Absents : Jean-Louis BOURDARIOS ; Marie-Dominique LEPRIEUR (du point n° 1 au point n° 9) ; Magali ALCACES

Date convocation : 31 mai 2017

Nombre de membres

(Afférents au Conseil Municipal :	29
(En exercice :	29
(Qui ont pris part aux délibérations :	26 (du point n° 1 au point n° 9)
	27 (du point n° 10 au point n° 16)

. Madame Laurence GOSSARD est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2017,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** d'attribuer aux associations de type « Loi 1901 » de la commune de Saint Laurent de la Salanque, les subventions, au titre de l'exercice 2017, représentant un montant total de 120 200 € (cent vingt mille deux cent euros),

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le déclassement du domaine public des parcelles suivantes :

- d'un délaissé de terrain cadastré AH n° 373, situé rue Richepin d'une superficie de 49 m²
- deux places de stationnement cadastrée AK 195a et AK 195c, situées chemin de la Passejade d'une superficie totale de 30 m²

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de céder à Monsieur et Madame Pierre LALAOUNIS, domiciliés 12, chemin de la Passejade à Saint-Laurent de la Salanque, la parcelle cadastrée AK 195a, d'une superficie de 15 m², moyennant la somme de 2 358 € (deux mille trois cent cinquante huit euros) toutes indemnités confondues,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de céder à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine la parcelle cadastrée AS 64, lieudit « Camps del Pal », d'une superficie de 691 m², moyennant la somme de 18 000 € (dix huit mille euros),

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de céder à Monsieur Mickaël SERRA et à Madame Laura POSTIC, le terrain cadastré section AX n° 345, d'une contenance de 39 m², moyennant la somme de 5 000 € (cinq mille euros),



- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, l'achat par l'Établissement Public Foncier Local « Perpignan Pyrénées Méditerranée », pour le compte de la commune, des immeubles cadastrés en section AW n^{os} 40 et 41, sis 6 et 7 impasse Pierre Lefranc à Saint-Laurent de la Salanque, d'une contenance totale de 56 m², appartenant à Madame Patricia COURALLET épouse DELBOULBE et à Monsieur Eric DELBOULBE, moyennant la somme de 105 000 € (cent cinq mille euros),
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, la conclusion d'un avenant à la convention de gestion passée avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine signée avec notre commune le 19 décembre 2015,
- **APPROUVE, à la majorité des membres présents et représentés**, les termes de la convention de concession de travaux publics valant autorisation d'occupation temporaire pour la construction et l'exploitation d'une installation photovoltaïque au centre technique municipal de Saint-Laurent de la Salanque,
- **REND UN AVIS FAVORABLE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, sur le projet de périmètre du droit de préemption urbain (DPU) de la commune de Saint-Laurent de la Salanque, tel qu'il a été soumis par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, la convention cadre pour l'occupation du domaine public des infrastructures de recharge pour véhicule électrique à intervenir entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMM), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL 66) et la commune de Saint-Laurent de la Salanque,
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal,
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, pour la commune de Saint Laurent de la Salanque le recours à un contrat d'apprentissage au sein du service informatique de la commune,
- **PREND ACTE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, du rapport 2016 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées.
- **PREND ACTE** de la liste des immeubles vendus récemment dans la commune pour lesquels le titulaire du droit de préemption urbain n'a pas fait usage de ce droit.